

**COMMUNE DE
BASSE GOULAINÉ**

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-deux septembre, le conseil municipal de la commune de BASSE-GOULAINÉ, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VEY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2023

PRESENTS : Alain VEY – Sandrine AMICHOT – Michel AUBE – Stéphane BERNARD – Philippe BIROT – Jacky CORDUAN – Franck COSNEFROY – Jean-Pierre DAUTAIS – Christian DEBORD – Nathalie GIRAUD – Véronique GIRAUDET – José GODINHO – Sylvie HARY – Bérengère HERMOUET – Claudine JOUAN – Jacques LARRIGNON – Christophe LE BUAN – Philippe LE VERGE – Gaëlle LECOQ – Marie-Christine LEPRON – Chantal METRO – Perrine MORISSEAU – Rose-Anne RIPOCHE – Olivier SOURICE – Corinne TIROUFLET

EXCUSÉE : Jennifer COLA (pouvoir à Alain VEY)

ABSENT : David LE GARREC

- Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner le secrétaire de séance : Mme Corinne TIROUFLET est désignée (unanimité).
- Monsieur le Maire salue le nouveau correspondant de Presse Océan, Monsieur Jacques MERCIER.
- Monsieur le Maire, au sujet de l'accident qui a eu lieu le mercredi précédent au Centre Aquatique, précise que le petit garçon concerné est rentré chez lui et que ses parents sont rassurés. Il s'agit du premier accident majeur à SO'POOL, équipement de la compétence du SIVU de Basse-Goulainé Saint Sébastien-sur-Loire et qui fait l'objet d'une délégation de Service Public à RECREA pour sa gestion.

CONSEIL MUNICIPAL

N°2023_09_22_01

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 23 juin 2023.

2 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020, Monsieur le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes :

1) Décision du 13 juin 2023 relative à la conclusion d'un avenant n°1 au marché 2022-ST-010 d'amélioration du confort énergétique de la médiathèque, LOT N°1 – CHAUFFAGE VENTILATION attribué à la société CEME MOREAU, afin de prendre en compte dans le cadre de la réalisation des travaux des ajustements nécessaire, constitutifs de difficultés imprévues et nécessaire à la poursuite l'exécution des prestations, avec en particulier la suppression de convecteurs, actant une moins-value de – 7 977.90 € HT, soit – 9 573.48 € TTC, correspondant à une diminution de – 16.20 % du montant du lot, et ainsi portant le lot à un montant HT de 41 243.90 €, soit 49 492.68 € TTC.

2) Décision du 3 juillet 2023 fixant le tarif de vente de miel produit par les ruches municipales qui aura lieu le samedi 26 août 2023 à Basse-Goulaine comme suit :

- 2 € le pot de 125 grammes.
- 3,50 € le pot de 250 grammes.
- 7 € le pot de 500 grammes.

3) Décision du 13 juillet 2023 relative à la conclusion d'un avenant n°1 au marché public N°2021-Moe-001 avec le cabinet TOPOS Atelier d'Architecture (maîtrise d'œuvre du Multi-Accueil Relais Petite Enfance) afin de fixer le forfait de rémunération définitive, à la suite de l'estimation en phase Avant-Projet Définitif (A.P.D) du coût prévisionnel des travaux, estimé à 1 852 803.07 € HT. Le montant forfaitaire de la rémunération définitive est fixé à 236 417.67 € HT soit un taux de 12.76 %.

4) Décision du 18 juillet 2023 relative à l'application d'une pénalité définitive de 6 129.73 € à l'entreprise EGDC pour ses retards et absences répétées aux réunions de chantier dans le cadre des travaux d'extension du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

5) Décisions relatives à la semaine bleue :

- Le tarif de participation à l'atelier Cuisiner + repas, dans le cadre de la Semaine Bleue, qui se déroulera le 4 octobre 2023, est fixé à 8 € par personne (5 juillet 2023).
- Le tarif de participation à la journée visite de Saumur dans le cadre de la Semaine Bleue, qui se déroulera le 5 octobre 2023, est fixé à 35 € par personne (5 juillet 2023).
- Le chèque de caution de 5 € sera encaissé pour toute personne n'allant pas à l'activité à laquelle elle s'était inscrite lors de la Semaine Bleue si le service concerné n'en a pas été informé (5 juillet 2023).
- Le tarif de participation au cabaret, pour les conjoints de moins de 72 ans, qui se déroulera le 5 novembre 2023, est fixé à 17 € (7 juillet 2023).
- Le tarif de participation à la pièce de théâtre, pour les conjoints de moins de 72 ans, qui se déroulera le 26 novembre 2023, est fixé à 17 € (7 juillet 2023).
- Le tarif de participation au repas avec animation, pour les conjoints de moins de 72 ans, qui se déroulera le 17 décembre 2023, est fixé à 20 € (7 juillet 2023).

- Au sujet de la décision no 4, Monsieur le Maire précise que des pénalités sont mises en œuvre, étant prévues au cahier des charges du marché, et les entreprises en sont informées. Il s'agit d'éviter d'en arriver là, mais si nécessaire elles sont appliquées.

Le conseil municipal prend acte.

3 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRÉS DU MAROC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un séisme dévastateur a touché le Maroc le 8 septembre dernier.

L'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que : "Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire".

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité. Ce fonds permet, aux collectivités qui le désirent, d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

Afin de s'assurer que les aides versées par les collectivités soient gérées de manière pertinente, la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les Organisations Non Gouvernementales françaises.

En conséquence, il vous est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 euros en faveur du Maroc, dans ce cadre.

- Monsieur le Maire précise qu'il n'y a à ce stade pas de dispositif FACECO pour la Lybie. Dès que ce dispositif, qui permet de sécuriser et de garantir le bon versement des fonds, sera mis en place, une aide pour la Lybie sera présentée en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros en faveur du Maroc au Fonds FACECO, géré par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères ;**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

4 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Monsieur Le Maire, expose que par délibération du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer huit postes d'adjoints.

Suite au courrier du 9 juin 2023 de Madame Amélie BRIAND, par lequel elle informe de sa décision de démissionner du poste d'adjoint et du poste de conseiller municipal.

Considérant que Monsieur le Préfet en vertu de l'article L2122-15 Alinéas 1 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales et en date du 22 juin 2023 a accepté la démission volontaire de l'intéressée qui a accusé réception du courrier de Monsieur le Préfet le lundi 26 juin 2023.

La délégation « vie scolaire, enfance, jeunesse » est depuis l'arrêté du 7 juillet 2023 attribuée à Madame Corinne TIROUFLET qui avait la délégation « vie sociale, famille, solidarité ».

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint.
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Supprime un poste d'adjoint ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

5 - COMMISSIONS COMMUNALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Madame Amélie BRIAND, il convient de reprendre la délibération du 29 avril 2022 relative à la désignation des membres des commissions communales.

En vertu des dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Il est précisé que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la répartition proportionnelle.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote au scrutin public.

- Monsieur AUBE précise que la présentation de commissions induit une erreur, s'agissant de la Commission d'Appel d'Offres. Il ne s'agit pas d'une répartition par groupe d'élus, mais par titulaire/suppléant.
- Monsieur le Maire précise que la présentation sera en conséquence revue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Modifie la composition des commissions communales comme suit :

COMMISSIONS	MEMBRES	
	Basse-Goulaine, moderne et humaine	Basse-Goulaine, autrement
Urbanisme	M. DEBORD Mme COLA Mme GIRAUD Mme GIRAUDET M. LE VERGE Mme METRO	M. DAUTAIS
Vie sociale, famille et solidarité	Mme TIROUFLET Mme COLA M. CORDUAN Mme GIRAUD Mme HERMOUET Mme LEPRON	M. AUBE
Vie sportive	M. GODINHO M. CORDUAN M. COSNEFROY M. LE BUAN M. LE VERGE M. SOURICE	M. AUBE
Culture et animation	Mme RIPOCHE M. BIROT M. LE GARREC Mme LEPRON Mme MORISSEAU	M. AUBE
Travaux et bâtiments	M. LARRIGNON Mme LECOQ M. BERNARD M. COSNEFROY M. DEBORD M. GODINHO Mme HARY	M. DAUTAIS
Développement durable	Mme METRO Mme AMICHOT M. LARRIGNON M. SOURICE	M. DAUTAIS
Finances	M. BIROT Mme AMICHOT Mme GIRAUDET M. LE BUAN M. LE GARREC Mme MORISSEAU	Mme JOUAN

Vie scolaire, enfance et jeunesse	Mme TIROUFLET M. BERNARD Mme HERMOUET Mme LECOQ Mme RIPOCHE	Mme JOUAN
Commission de contrôle des listes électorales	M. COSNEFROY M. LE BUAN M. SOURICE	M. AUBE M. DAUTAIS
Instance communale d'accessibilité	M. LARRIGNON M. BERNARD M. DEBORD Mme LEPRON	Mme JOUAN

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	MEMBRES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	M. GODINHO M. LARRIGNON M. SOURICE Mme GIRAUDET M. AUBE	M. BIROT M. COSNEFROY Mme RIPOCHE Mme LECOQ M. DAUTAIS

- **Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

AFFAIRES GENERALES

N°2023_09_22_06

6 - NANTES METROPOLE – RAPPORT ANNUEL 2022

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article D2224-3 du code Général des collectivités territoriales, Nantes Métropole a transmis son rapport annuel 2022.

Le rapport annuel 2022 de Nantes Métropole a été mis en ligne sur le site web de Nantes Métropole après le Conseil Métropolitain du 23 juin 2023.

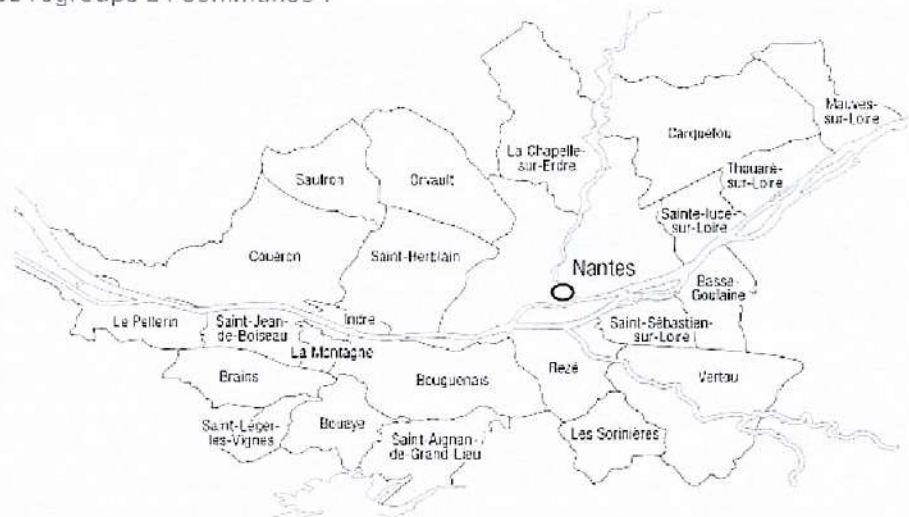
Il précise que le fichier correspondant est consultable sur le site de Nantes Métropole.

Il est disponible à cette adresse : <https://metropole.nantes.fr/budget-metropole2022>

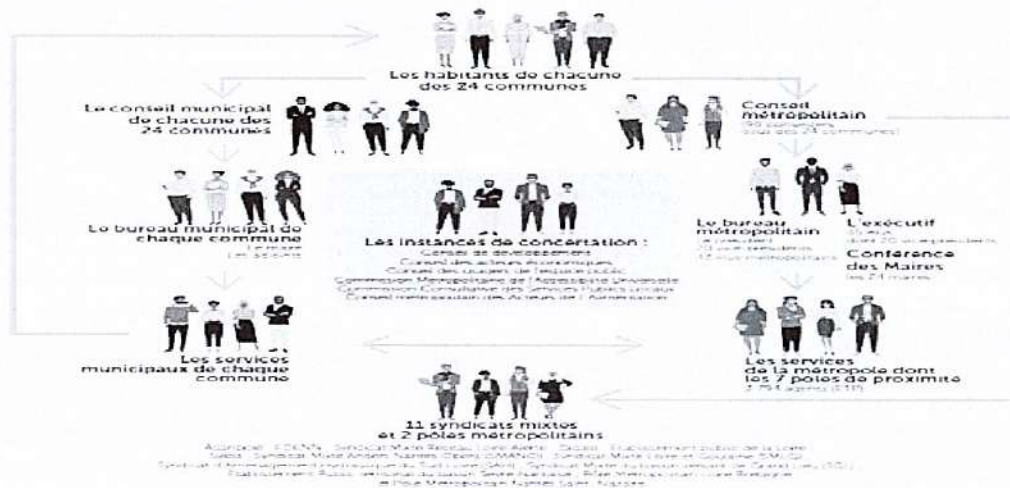
Les actions menées plus spécifiquement sur le territoire de Basse-Goulaine sont détaillées pages 189 et 190.

« La Métropole de Nantes regroupe 24 communes :

- Basse-Goulaine
- Bouaye
- Bouguenais
- Brains
- Carquefou
- Coueron
- Indre
- La Chapelle-sur-Erdre
- La Montagne
- Le Pellerin
- Les Sorinières
- Mauves-sur-Loire
- Nantes
- Orvault
- Rezé
- Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
- Saint-Herblain
- Saint-Jean-de-Boiseau
- Saint-Leger-les-Vignes
- Saint-Sébastien-sur-Loire
- Sainte-Luce-sur-Loire
- Sautron
- Thouaré-sur-Loire
- Vertou



« L'intercommunalité au service des habitants de Nantes Métropole



Avec 3 794 agents (ETP), Nantes Métropole intervient au service de 665 200 habitants en exerçant les principales compétences suivantes :

- « Transports et déplacements
- « Espaces publics, voirie, propreté et éclairage public
- « Déchets
- « Environnement et énergie
- « Eau et assainissement
- « Logement et habitat
- « Développement économique
- « Enseignement supérieur, recherche et innovation
- « Emploi
- « Europe et attractivité internationale



La montée en puissance du projet métropolitain

- » **Le pacte métropolitain, socle du dispositif pour plus de solidarité et d'efficacité**
 - » **Le pacte de gouvernance pour asseoir les relations entre les communes et la Métropole**
 - » **L'alliance des territoires** : pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (PMNSN), pôle Loire-Bretagne (PMLB), Pays de Retz
 - » **L'innovation et le numérique au service du bien commun** : soutien à la médiation numérique pour tous, Nantes Digital Week
 - » **Les partenariats institutionnels** : pierre angulaire d'un développement cohérent et complémentaire
- Un dialogue citoyen qui s'affirme, une transition écologique en action, un projet de collectivité concerté

- » **Le pacte de citoyenneté** : garant de la qualité et de l'efficacité des démarches participatives métropolitaines (convention citoyenne, débat public, concertation...)
- » **Une implication citoyenne au soutien des transitions démocratiques, écologiques et sociales**
- » **Le projet de collectivité 2020-2025 construit avec une phase de recueil auprès des nants**

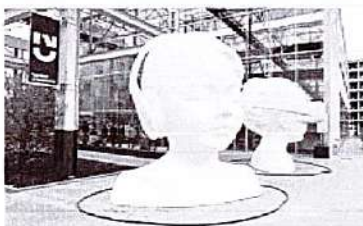


Une métropole tournée vers l'extérieur via des actions fortes et des partenariats fructueux

- » **Une métropole ouverte à l'international** : partenariats au Québec, en Haïti, à Recife, soutien aux associations...
- » **Une métropole au cœur des réseaux européens** : EURO CITIES, AFCCRE/CCRE, SGI Europe, partenariat privilégié avec Hambourg...
- » **Un parcours de citoyenneté européenne et internationale** : dispositif Nantes Creative Generations, espace Europa Nantes, temps fort « Place au X mondeS »...

L'offre touristique, vecteur de rayonnement

- » **Une métropole créative et attractive** : Le VAN, le Voyage dans le Vignoble, Estuaire, la Galerie des Machines...
- » **Le tourisme d'agrément** : après le Covid, une affluence retrouvée grâce à une offre riche toute l'année
- » **Le tourisme d'affaires en pleine relance**
- » **Le tourisme de proximité et le tourisme durable renforcés**



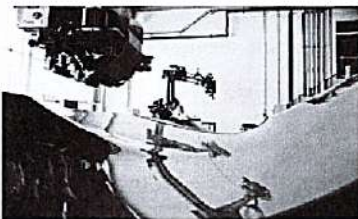
Impulser une politique culturelle ambitieuse et soutenir le sport de haut niveau

- » **Une politique culturelle tournée vers l'innovation** : Château des ducs de Bretagne, musée d'Arts, Chronographe, Muséum d'Histoire Naturelle, Musée Jules Verne, Planétarium...
- » **Soutien au sport de haut niveau** : promotion de l'élite sportive, grands événements sportifs...

Développer l'enseignement supérieur et la recherche

- » **Campus Nantes** : soutien de la Métropole aux établissements par le biais de conventions pluriannuelles (financement d'actions autour d'axes stratégiques)...
- » **Nantes Université** : création officielle d'un nouvel établissement public d'ESR
- » **Les démarches Recherche-Formation-Innovation** : assurer la cohérence avec les filières d'excellence métropolitaine
- » **Soutien à l'accueil de chercheurs internationaux (« Connect Talent »)**...

Une métropole qui se veut novatrice et audacieuse



« Accompagner la création, l'innovation et l'expérimentation :

- structuration de l'offre universitaire en matière d'innovation (dispositif Fil'Innov) ;
- soutien à l'entrepreneuriat étudiant (PEPITE, « Odyssée », « Les Entrep' »...) ;
- aide à la création d'entreprises innovantes via le financement d'Atlanpole ;
- soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters (Allanpole Biothérapies, Pôle EMC2, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Vaïorai...) ;
- développement de l'expérimentation (Nantes City Lab, projet européen « mySMARTLife »)...

« Soutenir les filières stratégiques et émergentes du territoire :

- santé du futur (Station S, Fonds d'innovation en santé...) ;
- alimentation (Min, Agropolia...) ;
- manufacturing (IRT Jules Verne, ReUse Carboné...) ;
- maritime (Sailing Lab, Wind Ship) ;
- numérique (French Tech Nantes, Halle 6...) ;

7

Économie et emploi responsables : vers un modèle de développement plus sobre et inclusif



« L'économie en transition

- Faire émerger et essaimer des solutions pour encourager et accompagner les entreprises vers un développement économique responsable (soutien à l'entrepreneuriat, plateforme RSE...)
- Accompagner les mutations économiques du territoire (feuille de route territoriale ESS...)
- Soutenir les entreprises sur les champs de la transition écologique (Toits 100 % utiles, rénovation énergétique du tertiaire...)...

« L'emploi et l'insertion professionnelle par l'insertion économique : services de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale, Fonds d'Aide aux Jeunes, levée des freins à l'emploi et prévention des discriminations, sécurisation des parcours vers l'emploi des plus fragilisés et des publics prioritaires...

« La programmation économique de la fabrique de la ville : la nécessaire prise en compte de l'enjeu écologique et du changement climatique dans l'étalement urbain

8

Un développement urbain ambitieux en faveur des habitants et de l'attractivité du territoire



« Des lieux qui se transforment

- L'île de Nantes : un projet urbain d'envergure pour consolider le cœur d'agglomération (nouveau quartier République, Halles 1 et 2 du quartier de la création...)
- Le centre historique : un cœur de Métropole qui poursuit sa mutation (secteur Feydeau-Commerce, tour Bretagne, abords Mairie...)
- Petite-Hollande – Bords de Loire : le projet « Loire au Cœur » se précise (quai de la Fosse, pont Anne-de-Bretagne, périmètre Hôtel Dieu...)
- Bas Chantenay, Pirmil- les Isles...
- Les projets de la politique de la Ville dans le cadre de l'ANRU et hors ANRU (Grand Bellevue, Bottière Pin-Sec, Nantes-Nord, Dervallières, Château à Rezé, Plaisance à Orvault...)

« Des grands projets d'équipement structurants : nouvelle gare de Nantes, projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat, bâtiment universitaire rue Bias, CHU et quartier de la santé

9



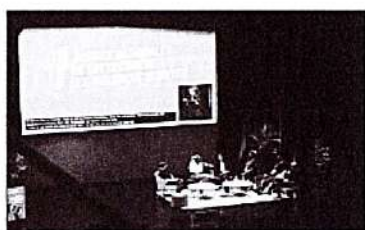
Produire des logements pour tous

- » Une politique de peuplement métropolitaine structurée pour faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires
- » Un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 qui conforte les ambitions quantitatives et qualitatives de la politique de l'habitat métropolitaine
- » Le logement abordable, une offre en progression
- » La réponse aux besoins spécifiques en logement : étudiants / jeunes actifs, personnes en situation de handicap, personnes âgées, ménages défavorisés
- » L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif : 10 projets en cours en 2022...
- » L'amélioration du parc privé et social existant

L'accompagnement social lié au logement

- » Le fonds de solidarité logement (FSL) : outil essentiel en faveur du maintien dans le logement
- » Le Service d'intermédiation énergie (Slime) : outil complémentaire du FSL pour repérer des situations de précarité énergétique
- » Le plan « logement d'abord » en faveur des personnes sans-abri et vulnérables

10



L'égalité, axe central du bien vivre ensemble

- » **Accueillir les gens du voyage**
 - Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires
 - Accueillir les grands passages estivaux
 - Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial...
- » **Agir pour l'accessibilité universelle**
 - Renforcer l'accessibilité de la Métropole (continuités piétonnes, transports en commun...)
 - Agir pour un habitat inclusif
 - Garantir le droit à la citoyenneté...
- » **Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes**
 - Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire
 - Appuyer les initiatives pour l'égalité salariale
 - Lutter contre toutes les violences faites aux femmes...
- » **Accueillir les migrants d'Europe de l'Est**
 - Résorber les bidonvilles et accompagner leurs habitants dans une démarche d'insertion...

11

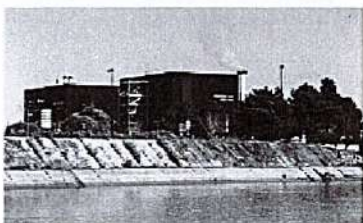


Une métropole conçue pour favoriser la cohésion sociale

- » **Aménager une ville durable et accessible pour tous**
 - Lancement de la première modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)
 - Approfondissement du projet de territoire pour tendre vers l'objectif du Zéro Artificialisation Nette
 - Pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC : près de 30 % de la production de logements
 - Des entrées d'agglomération déclarées d'intérêt métropolitain
- » **Se mobiliser pour l'égalité des territoires**
 - Une évaluation participative du contrat de ville pour rendre compte des réalisations et identifier des leviers d'actions pour demain
 - Des conseils citoyens impliqués dans la vie de leur quartier, l'évaluation du contrat de ville et les assises des solidarités
 - Un appui aux initiatives locales (solidarité alimentaire, médiation numérique...)

12

Des objectifs climatiques et énergétiques à la hauteur des enjeux



« **Plan Climat Énergie et transition énergétique**

- Un engagement de longue date en matière de lutte contre le changement climatique
- Des efforts en faveur de la neutralité carbone reconnu à l'international
- La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers
- L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés
- La rénovation énergétique des logements sociaux et du parc tertiaire
- Une politique publique de l'énergie volontaire
- Des réseaux de chaleur en expansion
- Un territoire producteur d'énergies renouvelables
- Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille
- L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces

13

Une politique de déplacements concertée, adaptée et en action



« **Déplacements urbains : la mise en œuvre des objectifs du PDU**

- Poursuite du renouvellement du matériel roulant (nouveaux busway GNV)
- Nouveaux projets d'aménagement d'axes cyclables
- Approbation du schéma stratégique piéton métropolitain
- Mise en place d'une tarification solidaire mobilités...

« **Des réseaux de déplacements organisés, complémentaires et accessibles**

- Une évolution de l'offre en septembre 2022
- La projet de transformation du pont Anne-de-Bretagne avance
- Mise en service du nouveau pôle d'échanges bus sur le parvis sud de la gare de Nantes
- Mise en place d'une voie réservée au transports collectifs boulevard de la Vendée...

14

Encourager une mobilité apaisée au bénéfice de tous les usagers



« **Favoriser une mobilité de proximité douce et apaisée**

- Des actions en faveur du vélo et de la marche
- Améliorer la sécurité routière et favoriser la prévention des scolaires

« **Accompagner le changement de comportement de mobilité**

- Les aides à l'achat et la location de vélos
- L'accompagnement des entreprises
- Les actions de sensibilisation au changement de comportement
- La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données

« **Une offre de stationnement qui s'étoffe**

- Parc-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs
- Les parcs de stationnement dans le centre-ville de Nantes
- Les aires de covoiturage
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques à disposition

15



Réduire, trier, collecter, valoriser les déchets

- ✦ La Politique Publique Déchets, au service de la transition écologique
- ✦ Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- ✦ Sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets
- ✦ Développement du compostage
- ✦ Prévention du gaspillage alimentaire
- ✦ Des déchèteries plus adaptées avec le développement de nouvelles filières
- ✦ La collecte des déchets optimisée
- ✦ Des déchets traités et valorisés

La gestion du cycle de l'eau

- ✦ Sécheresse 2022 : une mobilisation autour de la sobriété en eau
- ✦ Une nouvelle tarification de l'eau
- ✦ Usine de la Roche : fin de la 2^e phase des travaux
- ✦ Assainissement : démolition préalable à la construction du bassin de stockage et de restitution des eaux usées de Barbin
- ✦ Une ambition pour la GEMAPI qui se structure



Préoccupations environnementales et services urbains

- ✦ **Préserver la biodiversité**
 - Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire
 - Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines
- ✦ **Soutenir une agriculture durable**
 - Accompagner les agriculteurs souhaitant s'installer sur le territoire
 - Un projet alimentaire territorial qui se déploie
- ✦ **Prévenir les risques et les pollutions**
 - Tendre vers un territoire résilient pour gérer les chocs et les surmonter
 - Des dispositifs dédiés à la gestion des risques et des crises (CRAIOL, COPRE...)
 - L'application locale de la directive européenne inondation
 - Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants (Plan de Protection de l'Atmosphère...)
 - Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public

Synthèse financière – CA 2022

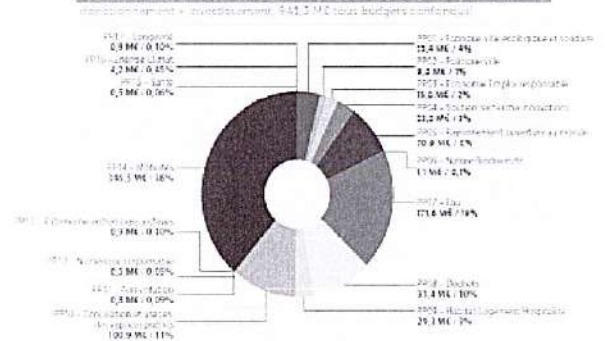
L'année 2022 illustre notre stratégie financière et préserve les équilibres financiers de la collectivité :

- ✦ La progression globale des dépenses de fonctionnement est égale à l'évolution des recettes de fonctionnement en 2022.
- ✦ 366,2 M€ d'investissements réalisés tous budgets en 2022 (372,3 M€ en 2021) traduisant la concrétisation de nos engagements politiques.
- ✦ Un niveau de dette qui atteint le milliard d'€ d'encours en 2022, tout en restant dans la moyenne de la strate en € / habitant.
- ✦ L'épargne nette dégagée finance près de 42 % des investissements globaux et confirme une situation financière saine, avec une capacité de désendettement stabilisée de 4,1 ans au CA 2022.

et témoigne de la volonté d'action du mandat avec de nombreuses réalisations de politiques publiques, pour

- ✓ Les mobilités
- ✓ L'eau
- ✓ Les espaces publics
- ✓ Les déchets
- ✓ L'habitat
- ✓ La politique de la ville et la fabrique de la ville écologique et solidaire

La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2022



Les dépenses directement affectées aux politiques publiques s'élevaient à 841,3 M€.

« Une situation financière saine fin 2022

Tous budgets confondus, les recettes de fonctionnement atteignent 1,07 milliard d'euros et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 819,5 M€ (frais financiers inclus)

Les niveaux d'épargne sont conséquents à près de 250 M€ d'épargne brute et plus de 152 M€ d'épargne nette, finançant 42 % des investissements réalisés en 2022.

Tous budgets, une progression similaire des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2022 : +5,7% pour les dépenses et +5,8% pour les recettes

366,2 M€ d'investissements réalisés sur le territoire métropolitain (24 communes), soit 28,5% des dépenses totales et 39% des dépenses de politiques publiques

TOUTS BUDGETS (en M€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022
1. Recettes réelles de fonctionnement	970,4	1 010,3	1 074,1
2. Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	759,2	794,1	807,9
3. Epargne de gestion = 1-2	211,2	216,2	266,2
Taux épargne de gestion			
4. Frais financiers	10,9	12,9	12,6
5. Epargne brute = 3-4	200,3	203,3	249,7
Taux épargne brute			
6. Investissements (hors emprunts et fonds)	76,1	84,1	94,4
7. Epargne disponible (nette) = 5-6	124,2	119,2	152,8
Taux épargne nette			
8. Recettes d'investissement (hors emprunts)	12,9	11,1	10,3
9. Dépenses réelles (hors emprunts et fonds)	40,8	42,9	50,7
10. Besoin de financement = 9-8-7	159,7	136,1	121,6
Taux d'autofinancement			
11. Emprunts de dette au 31 décembre	34,7%	40,7%	41,3%
12. Emprunts souscrits (hors mouvements naissances)	100	149,2	100,1
13. Fonds de roulement au 31 décembre	16,6	125,7	263,6
14. Fonds de roulement au 31 décembre	82,7	72,1	119,2
15. Capacité de désendettement au 31/12/n = 110	3,9 ans	4 ans	4,1 ans

Synthèse financière – CA 2022

« Un ré-endettement programmé et maîtrisé :

1035,1 M€ de dette fin 2022 soit 1529€/hab.,

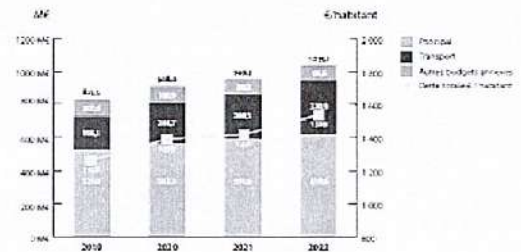
La capacité de désendettement est de 4,1 ans fin 2022 (to budgets)

Le taux moyen s'élève à 1,55 % en 2022 (1,06 % en 2021 contre 2,05 % pour la moyenne des EPCI et villes de + de 1 000 habitants

La dette est saine et sécurisée : 100 % sans risque

Elle est bien diversifiée entre les prêteurs et contractée à 60 taux fixes / 40 % taux variables

Evolution de l'encours total au 31/12

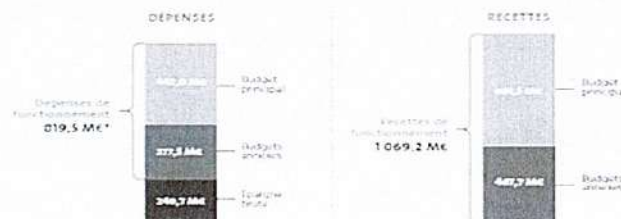


Synthèse financière – CA 2022

« Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à 1282,6 M€, dont 819,5 M€ pour le fonctionnement :

Compte administratif global de Nantes Métropole 2022

Fonctionnement : 819,5 M€

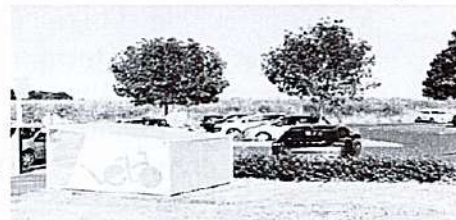


↳ Basse Goulaine

■ Voirie – Espace public

Principales opérations (PPI, ERS...)

- Travaux
 - Rue du Hamelin
 - Déploiement de la ville apaisée, « zone 30 » rue de Bretagne
- Études
 - 2ème et 3ème phase des études AMO route de Clisson
 - Liaison cyclable chemin du Collège vers les Vallées
 - AVP et négociations foncières rue du Bois Brûlé
 - rue du Taillis Queneau – Accès usine de l'eau aménagements cyclables - Esquisse
- Aménagements de proximité : 47 101 € TTC
- Opérations ERS (principalement le renouvellement total ou partiel des revêtements de chaussées) - Budget ERS 2022 : 207 714 €TTC
- Éclairage public
 - Budget gros entretien (ERS) en éclairage public 2022 : 80 977 € TTC
 - Budget de fonctionnement courant : 24 148 € TTC (hors contrat maintenance global sur le pôle de 307 413 €TTC)
 - 120 luminaires remplacés pour une puissance de 17 939 W, soit un gain de 44 % par rapport aux anciens luminaires
 - Réalisation des illuminations de Noël



↳ Basse Goulaine

■ Assainissement et eaux usées

Eaux usées

- 181 860 € HT de dépenses d'investissement eaux usées en 2022 pour de petits travaux et extension
- 86 contrôles de conformité avec un taux de conformité de 85 % pour 13 non conformes dont 0 non raccordés
- 12 branchements réalisés

Eaux pluviales

- 60 000 € TTC Réhabilitation rue des Ormes / rue de la Cassardière
- 6 branchements réalisés

■ Habitat et urbanisme et Environnement

– Habitat et urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : ajustements réglementaires intégrés à la modification n°1 dont l'opposabilité est prévue début 2023
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : actualisation des fiches 2022 préparation et suivi des objectifs pour la période 2019-2025. Objectif de 50 logements (20 autorisés en 2022)
- Instruction des ADS : 133 dossiers.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites : 116.
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) SAFER instruites : 12.
- Foncier : 11 décisions dont 9 acquisitions, 1 classement dans le domaine public et 1 cession, 7 actes dont 3 abandons

– Agriculture

- Mobilisation sur les enjeux de reconquête des friches sur les zones naturelles et agricoles

4

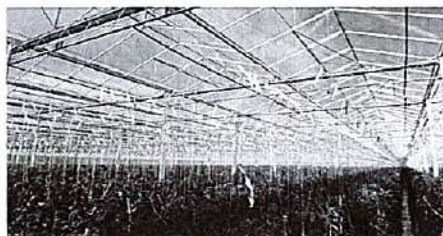
↳ Basse Goulaine

■ Développement économique

- Appui à la réflexion sur le devenir du site ex-SOLUMAT (Route de Clisson)
- Accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises sur des recherches immobilières, de partenaires ou de conseils, des demandes d'informations concernant les futurs aménagements et travaux, la signalétique, les flux de circulation...
- Appui à la commercialisation d'opérations immobilières et de RDC commerciaux
- Animation territoriale : cycle d'animations sur la sobriété énergétique proposé gratuitement à toutes les entreprises goulainaises

Système d'Information Géographique

- Assistance cartographique à la certification Propreté



5

- Monsieur le Maire souligne que la Métropole demande à chaque commune d'aménager un terrain d'accueil des gens du voyage, que ce soit un terrain pour les grands rassemblements, pour les moyens rassemblements, ou un petit terrain. Monsieur le Maire souhaite se positionner sur un terrain de 2 hectares, à condition que la commune soit prévenue d'une éventuelle installation préalablement, et à condition que les sanitaires, l'eau, l'électricité soient pris en charge par la métropole. La métropole demande aussi la mise en place de terrains d'accueils pour les Roms, ces demandes datant d'avant l'été.
- Monsieur le Maire souligne que la situation financière de la Métropole est saine, avec un taux de désendettement de 4,1 ans. En comparaison ce taux est de 1,5 mois à Basse-Goulaine. La Métropole n'a pas augmenté la taxe fiscale foncier bâti. Une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a cependant été approuvée en 2022.
- Monsieur le Maire souligne que Nantes Sud va sortir du pôle Loire Sèvre et Vignoble, en lien avec la création d'un pôle Nantais.
- Monsieur le Maire précise les projets en cours liés aux travaux du pôle Loire Sèvre et Vignoble :
 - Rue du Hamelin : un cabinet d'études a été missionné pour reprendre le flambeau ;
 - Chemin du Collège : les mâts d'éclairage public et les câbles ont été volés ;
 - Rue du Bois Brûlé : les riverains vont recevoir un courrier de la Métropole ;
 - Parking de la Herdrie : les fortes pluies récentes ont engendré un problème d'écoulement des eaux pluviales, engendrant d'importantes flaques.
- Au sujet du manque de logements sociaux sur la commune, Monsieur le Maire informe avoir rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture. Il y a le risque que la pénalité Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de la commune soit multipliée jusqu'à 5, avec une reprise de moyens d'intervention fonciers de la commune par la Préfecture. Monsieur le Maire a en réponse présenté en préfecture les projets de logements sociaux sur la commune (notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation La Tréperie, OAP le Moulin Soline). Mais le temps pris pour la modification du PLU ainsi que les problèmes de conjoncture actuels (hausse des taux d'intérêt) engendrent des risques d'allongement des délais. Manquent 500 logements sociaux sur la commune au regard de la loi SRU, vue comme irréaliste, étant impossible d'atteindre 25 % de logements sociaux vu le stock existant de logements, et ce en quelques années. Au sujet de l'OAP du Tertre, près du Grignon, la ligne du futur Plan de Prévention des Risques Inondation remet en question cette opération.

Le conseil municipal prend acte.

RESSOURCES HUMAINES

N°2023_09_22_07

7 - TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ pour mutation de l'agent en charge des affaires scolaires, la modification suivante du tableau des effectifs doit être faite à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Suite au départ en retraite d'une ATSEM, la modification suivante du tableau des effectifs doit être faite à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet, en poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Suite au départ pour mutation d'un agent de police municipale, la modification suivante du tableau des effectifs doit être faite à compter du 28 août 2023 :

- Transformation d'un poste de brigadier-chef à temps complet en un poste de Brigadier à temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve les transformations et créations de poste proposées en fonction des dates précitées ;**
- **Dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

N°2023_09_22_08

8 - CREATION EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par son organe délibérant.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de :

- Créer deux postes permanents au Multi-Accueil
- Créer un poste d'adjoint administratif territorial en charge du Social

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

- Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste au service social considérant la disponibilité demandée par l'agent qui occupait la fonction. Il aurait été possible de poursuivre sur un CDD sans ouvrir de nouveau poste mais cela aurait été préjudiciable pour l'agent du service social.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Crée les postes permanents comme suit :**

Grade	Emploi	Temps de travail (/35^{ème})	Date de création
Adjoint administratif territorial	Agent Multi-Accueil	28	1 ^{er} octobre 2023
Adjoint technique territorial	Agent Multi-Accueil	35	1 ^{er} octobre 2023
Adjoint administratif territorial	Agent en charge du service Social	35	1 ^{er} septembre 2023

- **Autorise le Maire à procéder au recrutement**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.**

SCOLAIRE – ENFANCE – JEUNESSE

N°2023_09_22_09

9 - CONVENTION DE COOPERATION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISE (UEE)

Madame Corinne TIROUFLET, Adjointe déléguée à la vie scolaire, enfance, jeunesse, vie sociale, famille, solidarité, rappelle que la commune de Basse-Goulaine, représentée par Monsieur le Maire, l'Education Nationale, et le pôle enfance jeunesse APF France handicap 44 proposent une convention pour définir les conditions de fonctionnement visant à la réalisation des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) des enfants accueillis et les modalités d'accueil des élèves du pôle enfance jeunesse APF France handicap 44 au sein de l'école primaire Le Grignon à Basse-Goulaine.

Il est convenu que :

Sept enfants sont inscrits à l'unité d'enseignement externalisé pôle enfance jeunesse APF France handicap 44 et sont accueillis dans les locaux de l'école de 9H à 16H15. La composition de l'équipe de l'UEE est d'un enseignant spécialisé, d'un professionnel éducatif, de professionnels médicaux et paramédicaux des établissements sociaux et médicaux-

sociaux (ESMS). L'enseignant organise et anime, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du pôle enfance APF France handicap 44.

L'UEE dispose de deux salles dédiées. Elles sont organisées et structurées pour permettre des temps collectifs et individuels. Les cloisonnements, le classement du matériel, le positionnement du mobilier favorisent une fluidité maximale entre les différentes séquences de la journée. Une troisième salle est mise à la disposition de l'UEE, notamment afin de permettre la mise en œuvre des temps d'accompagnement médicaux ou paramédicaux par les membres de l'équipe de l'UEE Des Sanitaires dédiés et adaptés seront mis à disposition des élèves en situation de handicap de l'UEE.

Le pôle enfance jeunesse APF France handicap 44 prend en charge le mobilier et l'équipement des salles ainsi que la fourniture et l'entretien des matériels pédagogiques adaptés utilisés pour l'enseignement spécialisé.

La commune met à la disposition des élèves de l'UEE le service de restauration scolaire dans les locaux dédiés du pôle. L'encadrement des élèves pendant le repas et la pause méridienne, dans la cour est assuré par des personnels du pôle enfance APF France handicap 44. Les frais de restauration des élèves scolarisés dans l'UEE sont pris en charge dans le cadre habituel de la règlementation des ESMS. Les factures de repas sont adressées chaque fin de mois.

Chaque année une évaluation sera rédigée par l'ensemble des partenaires.

Le pôle enfance jeunesse APF France handicap 44 déclare avoir souscrit une assurance au titre de sa responsabilité civile pour tous les personnels et tous les enfants fréquentant l'école.

La convention est établie pour la durée de l'année scolaire, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

- Monsieur le Maire précise que cette démarche a été évoquée avec Amélie BRIAND. Il avait été envisagé de mettre en place l'unité d'enseignement spécialisé en septembre 2022, mais cela n'avait pas été possible au vu d'un manque d'encadrement de ces jeunes. Monsieur le Maire rappelle que cela s'inscrit dans une politique globale conduite sur notre commune, avec la mise à disposition de 5 logements inclusifs pour les jeunes au sein de l'immeuble domiciles seniors, et que cela pourra se poursuivre avec l'accueil d'enfants autistes à l'école maternelle. La signature de la convention ici présentée est prévue le 26 septembre à 17H15.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le pôle enfance jeunesse APF France handicap 44 et les services de l'Education Nationale de Loire-Atlantique ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

10 - CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LE BASKET CLUB DE BASSE-GOULAIN

Madame Corinne TIROUFLET, Adjointe déléguée à la vie scolaire, enfance, jeunesse, vie sociale, famille, solidarité, rappelle que la commune de Basse-Goulaine propose une convention de collaboration entre le Basket Club de Basse-Goulaine et la commune afin d'assurer un encadrement éducatif. Cette collaboration existe depuis 2010 pour rappel.

Il est convenu que :

Les animateurs interviennent les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 12h à 13h30 sur la pause méridienne à l'école de Grignon pour exercer des activités sportives (basket, sports divers et grands jeux)

La commune de Basse-Goulaine rembourse au basket Club de Basse-Goulaine le coût de la mise à disposition des animateurs sur une base de 22€ de l'heure.

La convention est établie pour la durée de l'année scolaire 2023/2024.

- Monsieur le Maire rappelle que cette convention est opportune au vu des problèmes de recrutement de l'IFAC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Club de Basket ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

FINANCES

11 - SUBVENTION AU CCAS SUITE A LA VENTE DU MIEL MUNICIPAL

Mme Chantal METRO, Adjointe déléguée au développement durable et aux relations extérieures, propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 445,50 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette subvention correspond aux recettes liées à la vente de miel municipal qui s'est déroulée en août dernier.

Le CCAS reversera cette subvention aux Restos du Cœur et au Secours Populaire.

La subvention proposée est la suivante :

Nom	Montant
CCAS DE BASSE-GOULAIN	1 445,50 €

- Monsieur le Maire précise que la subvention liée à la vente de miel était à présent reversée uniquement au secours populaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la subvention au CCAS de Basse-Goulaine proposée au titre de la commission développement durable et relations extérieures pour un montant de 1 445,50 € selon le tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement.

N°2023_09_22_12

12 - SUBVENTION ASSOCIATION « VIRADES DE L'ESPOIR »

Monsieur José GODINHO, Adjoint délégué à la vie sportive, propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 546 € à l'association « Virades de l'Espoir ».

Cette subvention est basée sur une participation de 3 € par personne inscrite à la course sportive de 15 kms des Sentiers de Goulaine 2023, 182 coureurs ayant participé.

La subvention proposée est la suivante :

Nom de l'association	Montant
Virades de l'Espoir	546 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la subvention à l'association « Virades de l'Espoir » proposée au titre de la commission Vie Sportive pour un montant de 546 € selon le tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement.

QUESTIONS ORALES

1) Dossier « Longue Mine » (Michel AUBE)

« Après de longs mois d'attente, sans informations, les Goulainais espèrent qu'enfin la réunion publique de présentation du projet final annoncée pour le 29 septembre aura lieu. C'est un bon projet de valorisation des bords de Loire pour notre commune, projet qui a reçu une validation de principe de la part des décideurs compétents et obtenu un budget conséquent pour sa réalisation.

C'est pourquoi, il nous semble anormal de devoir déplorer de constants retards dans sa mise en œuvre.

Y aurait-il des difficultés pour les infrastructures, notamment pour la construction de la passerelle de liaison avec St Sébastien ? Il s'agit d'un ouvrage d'art modeste sans complexité apparente, d'autant que nos deux communes ont plusieurs expériences antérieures pour l'édification de passerelles. On pourrait s'inspirer, sans que cela fasse exploser le budget. Qu'en pensez-vous ? »

- Monsieur le Maire précise que tout cela est sous l'égide de Nantes Métropole dans le cadre du Grand Débat Loire et qu'une réunion devait bien avoir lieu le 29 septembre 2023, avec Monsieur le Vice-Président Anthony DESCLOZIERS, qui en avait pris note. Pour des raisons internes à la métropole, les invitations n'ont pas été lancées par celle-ci. Une nouvelle réunion va donc être programmée avec cette fois-ci Monsieur le Vice-Président Jacques GARREAU, rétabli de son problème de santé et qui lui devait venir et ce en juin dernier.

2) Reclassement d'une zone boisée (Michel AUBE)

« D'après ce que nous avons noté, c'est en septembre 2023 que devait être confirmé le reclassement en zone protégée non constructible du terrain arboré (parcelle AP 1391) sur lequel les propriétaires de l'hypermarché Leclerc avaient prévu d'installer une station-service de carburants 12 pistes. Avez-vous des nouvelles à ce sujet ? »

- Monsieur le Maire répond que la parcelle va faire l'objet d'un reclassement dans le cadre d'une modification no 2 du PLUM. Il y a en parallèle une procédure par laquelle le pétitionnaire attaque le refus du permis de construire. Ceci pourrait engendrer une situation ubuesque, si la décision de refus du PC délivré est retoquée par le tribunal administratif. Ces procédures sont en cours.

3) Projet d'audit du personnel et des services municipaux (Claudine JOUAN)

« Monsieur le Maire, avez-vous choisi, avec les représentants du personnel, la société concernant l'audit qui doit être mis en place ?

D'après les textes le choix du cabinet d'audit, ainsi que les questions doivent être acceptées par les représentants du personnel ».

- Monsieur le Maire cite un proverbe Africain : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin », mais il rajoute ... on va aussi plus lentement.
Je dis cela sous le contrôle de mes deux collègues, Mme GIRAUDET et M. DEBORD, qui siègent avec moi au sein du Comité Social Territorial (CST).
L'examen de la proposition de cahier des charges devait faire l'objet d'une réunion informelle avec les représentants du personnel, après l'avoir acceptée ils ont refusé la date proposée du 7 juillet, ils souhaitaient un délai de convocation identique à une réunion formelle du CST.
Une seconde date avec un délai de convocation de 15 jours a été proposée en juillet. Celle-ci a été refusée, en raison de congés de plusieurs représentants du personnel.
Une troisième date a donc été fixée le 15 septembre 2023.
Lors de cette réunion informelle nous avons balayé les points du document proposé par les services pour cette consultation (qu'ils avaient eu préalablement) et nous en avons échangé.
Je leur ai proposé de nous transmettre un ou deux cabinets d'audit sur les cinq à consulter (un délai de 15 jours leur était nécessaire).

J'ai rappelé que nous échangerions en CST sur le choix du cabinet retenu, considérant que les élus du conseil municipal en délibèreraient avant la signature du bon de commande, sous l'autorité du Maire et non celle des élus du CST, comme ils le souhaitent.

Des divergences existent sur le fait de faire auditionner des agents partis depuis 5 ans (ramené à 2 ans).

- Mme JOUAN souligne que le choix des cabinets d'audit doit revenir aux représentants du personnel.
- Monsieur le Maire répond qu'il s'agira d'un choix partagé au sein du C.S.T. et qu'après présentation en Conseil Municipal le Maire signera le bon de commande comme à l'accoutumée.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe :

- Dimanche ont lieu les élections sénatoriales.
- Les voyageurs sont partis mercredi.
- Les agents concernés bénéficient d'un vendredi après-midi sur deux en repos et cela est apprécié (même par ceux qui étaient contre).
- Concernant la prime de pouvoir d'achats réservée uniquement aux agents de la fonction publique d'état et hospitalière, des discussions devaient avoir lieu entre le gouvernement et les syndicats ce mercredi 20 août. Cela n'a pas eu lieu, le syndicat ayant boycotté cette rencontre. Cependant Monsieur le Maire présente le tableau des critères et conditions de cette prime destinée aux agents de la fonction publique d'état car comme il l'avait déjà indiqué, au regard de la faible augmentation de la valeur du point, 1.5%, annoncée en juin, il souhaite la mettre en application en plus de celle attribuée de 400 / 350 / 300 € en juillet.

Il considère que les grilles d'application des salaires dans la fonction publique territoriale sont obsolètes, ainsi que les critères d'avancements de grade et d'échelons, sans parler des concours. Ce qui fait que cette fonction publique n'est pas attractive et qu'il faut laisser aux Maires et aux municipalités des marges sans parler de la mise en place du RIFSEEP, qui ne rentre toujours pas dans le calcul des retraites.

- La flamme olympique sera à Basse-Goulaine le 5 juin 2024 à 14h30.
- Contact est pris pour la vente de l'appartement de la Ferme du Ru à Nantes ainsi que du bâti du multi accueil actuel avant de rejoindre le nouveau actuellement en construction.
- Le responsable des Serres de Goulaine nous propose de visiter son exploitation le 14 octobre à 11h.
- Les câbles électriques et les bornes du nouvel aménagement du Chemin du Collège, sous l'égide de Nantes Métropole, ont été dérobés.
- La date de la réunion publique au sujet de la mise en valeur du site de Longue Mine est décalée (Nantes Métropole).
- Le logement de secours rue Pasteur a été réhabilité.
- Les réseaux d'aménagement de la rue du Bois Brulé, sous l'égide de de Nantes Métropole, ont été décalés.

- Toutes les chaudières à gaz des pavillons de la gendarmerie sont en cours de remplacement. Les travaux de construction de deux nouveaux pavillons débuteront au 1^{er} trimestre 2024.
- De nouvelles cavurnes ont été installé au cimetièrre paysager.

KINDIA 2023

Mme Chantal METRO, adjointe déléguée au développement durable et aux relations extérieures rappelle qu'une délégation composée d'élus représentant les communes partenaires s'est rendue en Guinée du 29 avril au 6 mai 2023 afin de :

- rencontrer les écoles bénéficiaires d'EDUKINDIA 3 pour mieux appréhender les impacts concrets du projet sur la vie des enfants, de leurs familles et des quartiers concernés (infrastructures sanitaires, accès à l'eau, échanges avec les communes de la métropole, organisation des organes de gestion des écoles) ;
- découvrir les réalités des écoles des zones péri-urbaine et rurale du Grand Kindia (ciblées par le programme EDUKINDIA 4) quant à l'accès à l'eau, la situation sanitaire et à la problématique de l'alimentation scolaire ;
- plus globalement, découvrir les enjeux de développement agricole, souveraineté alimentaire, et de protection de l'environnement dans le Grand Kindia.

Mme Chantal METRO présente une restitution du voyage d'études en Guinée.

En route pour KINDIA Du 29 avril au 06 mai 2023



Une première escale de 8 heures à Casablanca...
Attente dans un hôtel de la zone aéroportuaire.
Pourquoi pas un petit bain, il fait 25°

Nous faisons
connaissance ...



Arrivée à Conakry, à 1H25 Vite l'hôtel ! Il est 3h , tout le monde au lit!



Le lendemain à l'hôtel ...

C'est le choc pour la délégation...La plage sous les déchets et la biche à la piscine



Mais Conakry, c'est aussi ça...

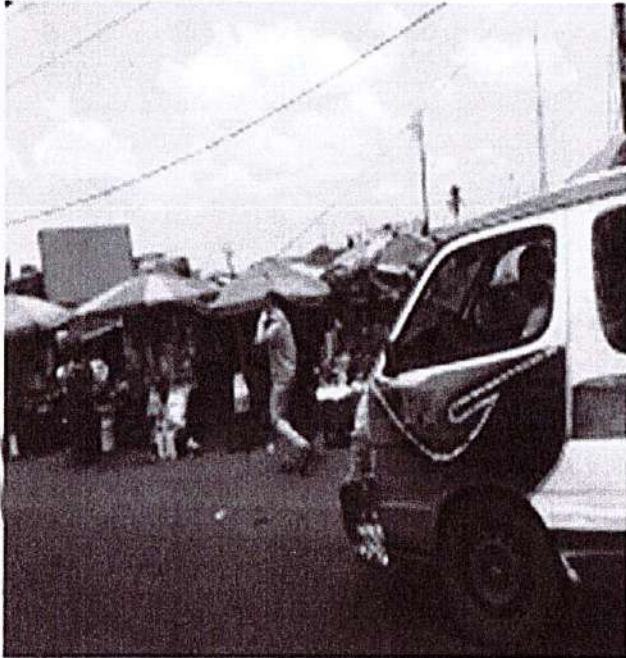


Arrivés dans la nuit, le guichet des visas n'était plus ouvert...

retour à l'aéroport dès potron-minet pour l'obtention...
Nous attendons un agent pendant 2 heures...C'est dimanche....



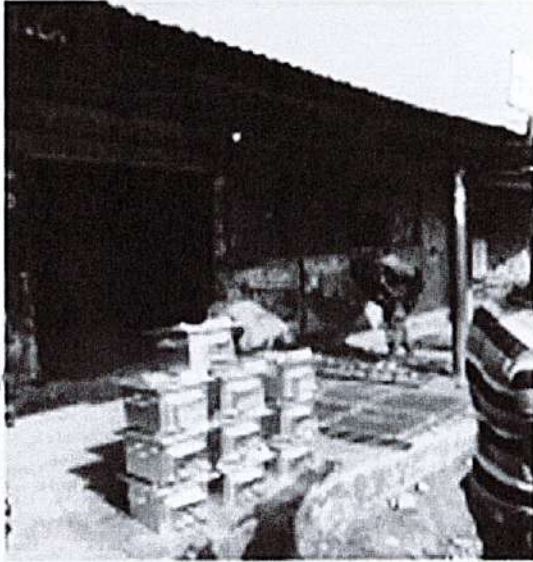
Enfin partis!
En route pour Kindia!



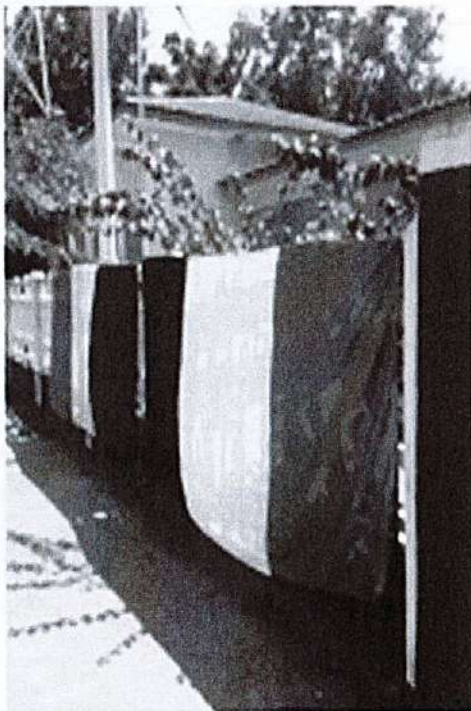
La vie locale en bord de route...



Visite du site de production de cuiseurs à
bois économes
Partenariat avec INTI



Réception à la mairie de Kindia



Réception à la mairie de Kindia



Déjeuner avec l'équipe municipale à Kilissi



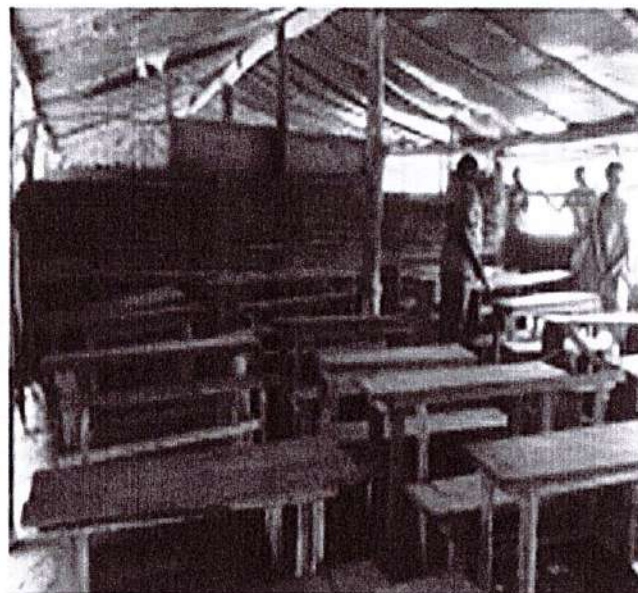
La déforestation...un mal endémique
Des pratiques ancestrales dévastatrices



Projet EDUKINDIA 4 :
L'école de Koliagbé
Rencontres avec les élus, les enseignants,
les parents d'élèves



Accès à l'eau limité, sanitaires
vétustes, bâtiments surchauffés



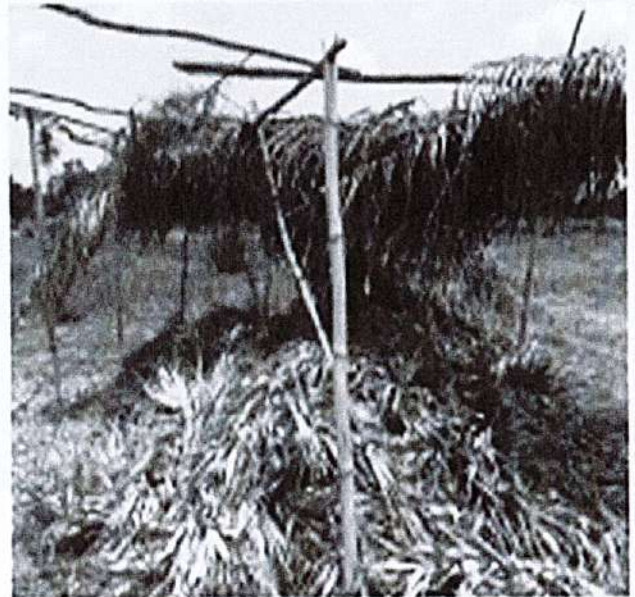
Un forage ...mais des sanitaires non
raccordés



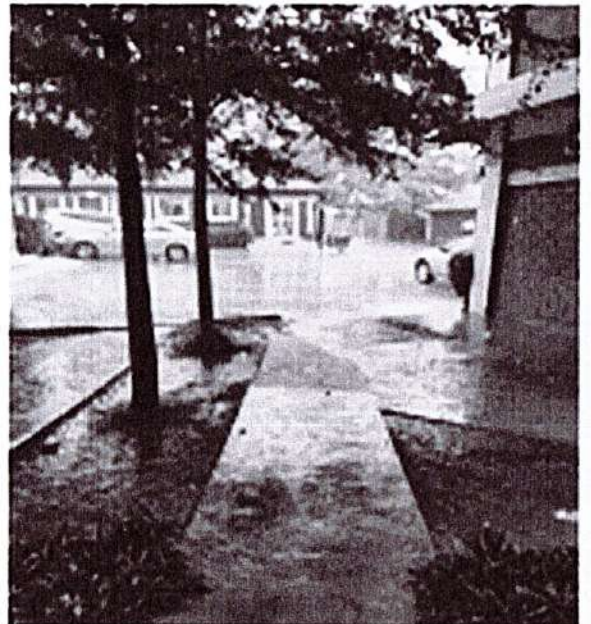
Visite d'une plantation d'ananas
Au cœur d'un projet réussi...



Visite d'une plantation d'ananas
Au cœur d'un projet réussi...



Une météo très incertaine



Une météo très incertaine



02 MAI ...2^{ème} jour
Accueil à la Préfecture de Kindia



Nappe en kende
(Wax)

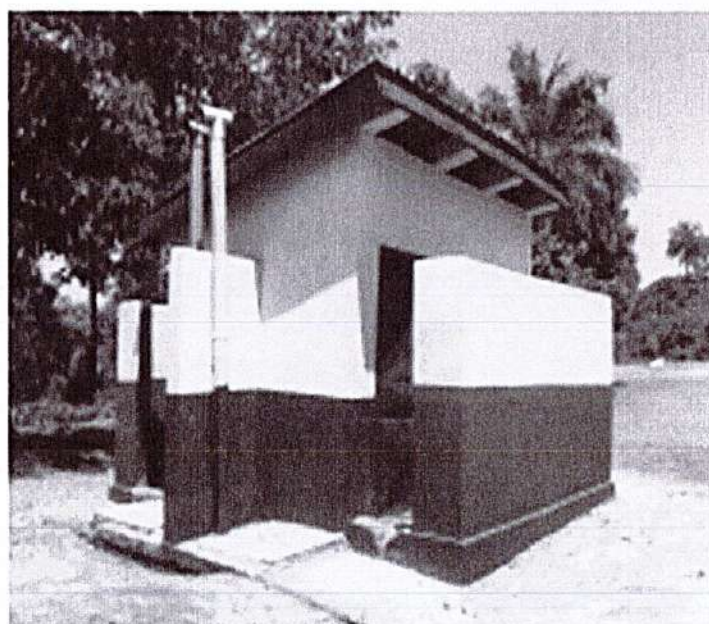
02 MAI ...2^{ème} jour
Accueil à la Préfecture de Kindia



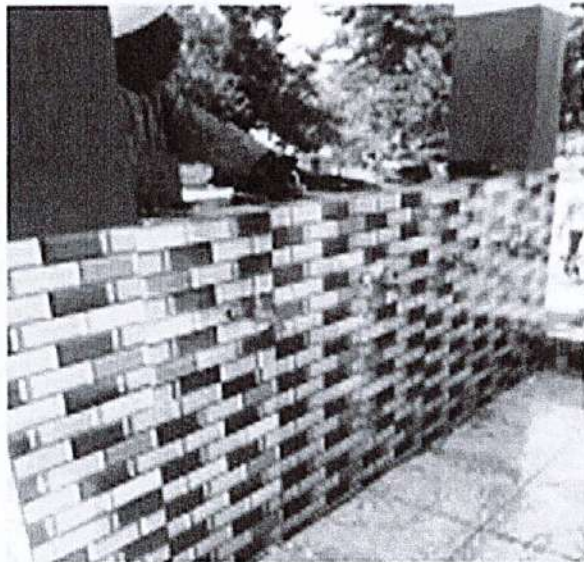
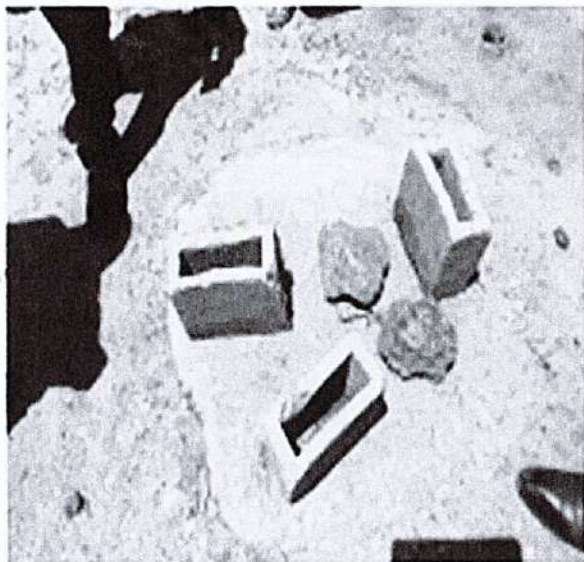
Cadeau de Monsieur Le Préfet...
encombrant mais délicieux!



Visite d'un établissement réhabilité de
EDUKINDIA 3



Visite d'un établissement réhabilité de
EDUKINDIA 3



Visite d'un établissement réhabilité de
EDUKINDIA 3



Un accès à l'alimentation
précaire et élitiste



Fin du 2^{ème} jour...
Rencontre avec l'ACEA
Agence Communale de l'Eau et de
l'Assainissement



03 MAI ...3^{ème} jour

Visite d'établissements scolaires

EDUKINDIA 3



Ecole primaire de Banlieue:

1307 élèves, 675 filles, 3 bâtiments, 11 salles de classe, 25 enseignants (15 femmes)



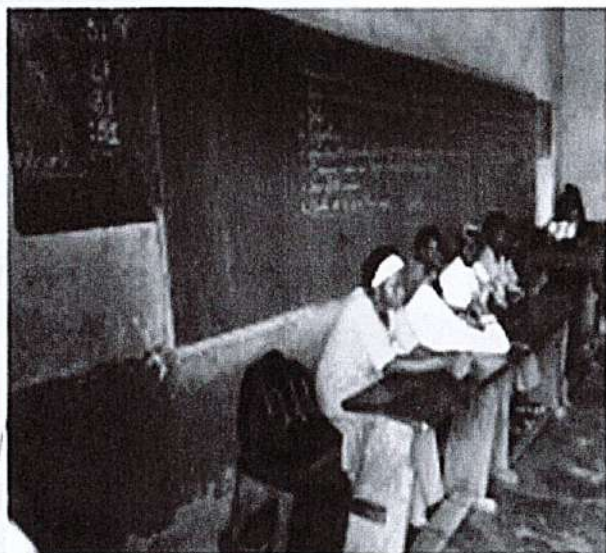
Un accueil plus que chaleureux...



Visite des infrastructures



Le tableau noir...
L'appel du matin...



Echanges nourris avec la classe...
Ici et là-bas...

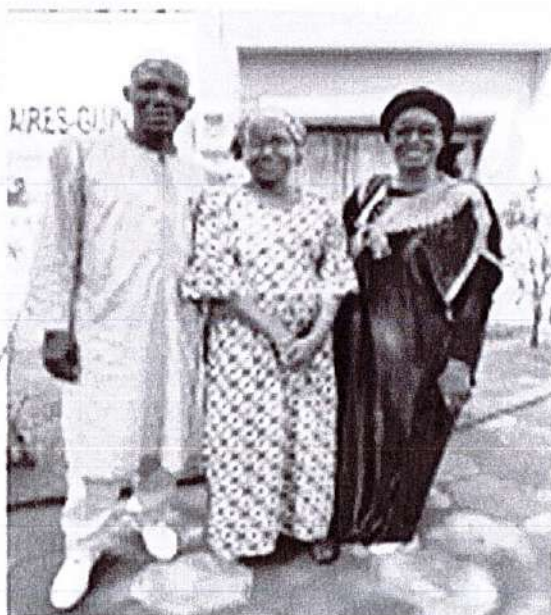


Et toujours cette précarité...

1 enfant sur 3 ne mange rien pendant son temps scolaire



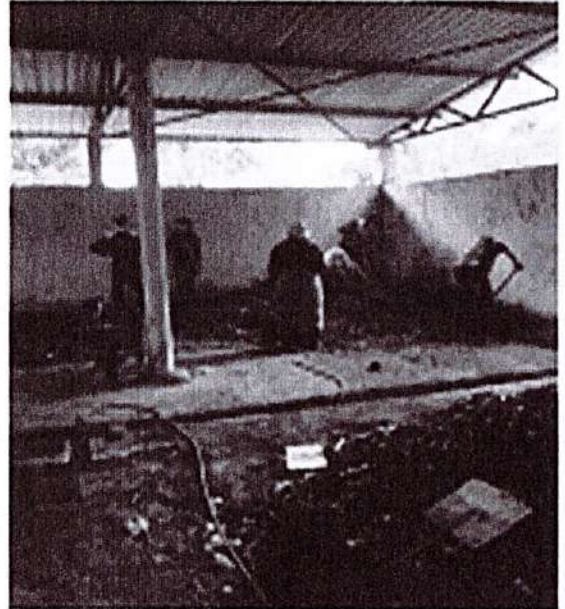
Rencontre de l'équipe de Guinée 44



La déchetterie de kindia enfin
opérationnelle!



Plate-forme de compostage:
Le déchet vert devient une matière
première



Détour par le quartier « 3 rivières »

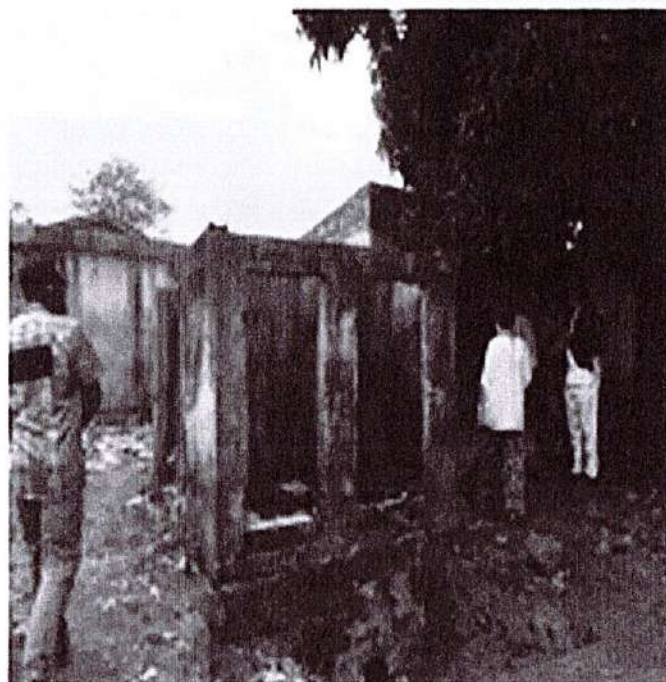


4^{ème} jour...CODIR avec la France et
Nantes Métropole
Bilan et perspectives...



Un peu de shopping avant le départ:
Le marché de Kindia...





Mais la Guinée c'est aussi ...



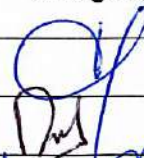
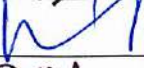

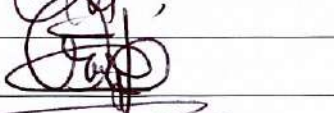
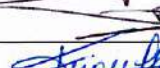


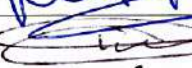
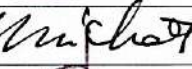



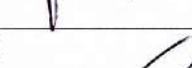




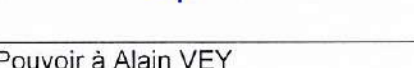
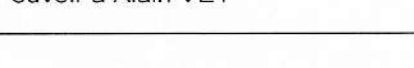
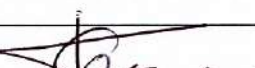

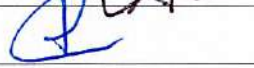
Mais la Guinée c'est aussi ...



Dernier jour! Samedi 06 /05
Décollage de Conakry à 02h20
Escale de 8H à Casablanca
Arrivée à Nantes à 18h45!



Rappel des délibérations prises	
N° d'ordre	Libellé
N°2023_09_22_01	Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2023
N°2023_09_22_02	Décisions du Maire
N°2023_09_22_03	Subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés du Maroc
N°2023_09_22_04	Suppression d'un poste d'adjoint
N°2023_09_22_05	Commissions communales – Modification de la composition des commissions
N°2023_09_22_06	Nantes Métropole – Rapport annuel 2022
N°2023_09_22_07	Transformation de postes
N°2023_09_22_08	Création emplois permanents
N°2023_09_22_09	Convention de coopération et de fonctionnement de l'unité d'enseignement externalisé (UEE)
N°2023_09_22_10	Convention de collaboration avec le Basket Club de Basse-Goulaine
N°2023_09_22_11	Subvention au CCAS suite à la vente du miel municipal
N°2023_09_22_12	Subvention association « Virades de l'Espoir »

N° d'ordre		NOM - Prénom	Signature ou motif de l'empêchement de signer
N°	Fonction		
1	Maire	VEY Alain	
2	1 ^{er} Adjoint	DEBORD Christian	
3	2 ^{ème} Adjointe	RIPOCHE Rose-Anne	
4	3 ^{ème} Adjoint	GODINHO José	
5	4 ^{ème} Adjointe	METRO Chantal	
6	5 ^{ème} Adjoint	LARRIGNON Jacques	
7	6 ^{ème} Adjoint	BIROT Philippe	
8	7 ^{ème} Adjointe	TIROUFLET Corinne	
9	Conseiller Municipal	HARY Sylvie	
10	Conseiller Municipal	LEPRON Marie-Christine	
11	Conseiller Municipal	GIRAUDET Véronique	
12	Conseiller Municipal	AMICHOT Sandrine	
13	Conseiller Municipal	LE VERGE Philippe	
14	Conseiller Municipal	CORDUAN Jacky	
15	Conseiller Municipal	COSNEFROY Franck	
16	Conseiller Municipal	GIRAUD Nathalie	
17	Conseiller Municipal	LE GARREC David	Absent
18	Conseiller Municipal	LE BUAN Christophe	
19	Conseiller Municipal	BERNARD Stéphane	
20	Conseiller Municipal	SOURICE Olivier	
21	Conseiller Municipal	LECOQ Gaëlle	
22	Conseiller Municipal	HERMOUET Bérengère	
23	Conseiller Municipal	COLA Jennifer	Pouvoir à Alain VEY
24	Conseiller Municipal	MORISSEAU Perrine	
25	Conseiller Municipal	DAUTAIS Jean-Pierre	
26	Conseiller Municipal	AUBE Michel	
27	Conseiller Municipal	JOUAN Claudine	